



mes droit après mon essai cae

Par **cocorine**, le **09/10/2012 à 20:49**

bonjour,je suis au rsa
je viens de trouvé un emploi en contrat cae,y a t'il une semaine a l'essai,si oui ai je le droit de refuser ce contrat le dernier jour de mon essai,si se travail ne me convient pas. et pourai je retrouver mon allocation rsa sans problème,merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **09/10/2012 à 21:16**

Bonjour,
Il s'agit sans doute d'un CUI-CAE et il faudrait savoir s'il s'agit d'un CDD ou CDI et dans le premier cas sa durée...
J'espère que cela sera une opportunité pour vous et que vous n'aurez pas à rompre la période d'essai pour retomber dans le RSA...

Par **cocorine**, le **09/10/2012 à 23:57**

bonjour,on ma proposé un cae de 9 mois,merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **10/10/2012 à 00:10**

La période d'essai qui devra être prévue au CDD sous la forme d'un **CUI-CAE** ne pourra pas être supérieure à un mois...
Pour le retour éventuel au RSA en cas de rupture à votre initiative de la période d'essai, je vous conseillerais de voir avec Pôle Emploi...